

Atelier 5

Propriété intellectuelle et transfert de technologie : pour un partenariat transméditerranéen gagnant

Cet atelier s'inscrit au cœur de l'objectif de croissance économique commune des partenaires de la Méditerranée, tel que défini dans la Déclaration de l'Union pour la Méditerranée (UPM), signée le 14 juillet 2008 à Paris.

Après avoir dressé l'état des lieux et des attentes, nous essaierons d'apporter des réponses à la lumière des mécanismes et de la pratique du droit continental. Les coopérations technologiques dans le secteur des éco-industries et celui des industries pharmaceutiques feront partie des problématiques analysées.